

CALIXTONE

LE TRADISTONE

Revision n.6
du 10/12/2023
Imprimé le 10/12/2023
Remplace la révision:5 (du 19/11/2020)

FR

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination **LE TRADISTONE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire **Enduit minérale blanc ou coloré pré-mélangé, utilisé pour la décoration des murs intérieurs et extérieurs**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **SAS DISTRIBAT**
Adresse **3 chemin de l'industrie**
Localité et Etat **06110 LE CANNET (CN)
FRANCE**
Tél. **0493757782**
Fax. **0493757916**

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

y.lenfant@calixtone.com

Fournisseurs : **Calixtone**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **+33 (0)1 45 42 59 59**
Société Organisme: **INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net/>**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et des amendements et suppléments subséquents).

Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (UE) 2015/830.

Tout renseignement supplémentaire concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement est fourni aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication des dangers :

Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Cause de graves lésions oculaires.
Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3	H335	Peut causer une irritation respiratoire.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1B.	H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

2.1. Éléments d'étiquetages

L'étiquetage des dangers conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP) et aux modifications et suppléments ultérieurs.

Pictogrammes de danger:



Mots-clés :

Danger

CALIXTONE

LE TRADISTONE

Revision n.6
du 10/12/2023
Imprimé le 10/12/2023
Remplace la révision:5 (du 19/11/2020)

FR

Mentions de danger :

H318	Cause des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut causer une irritation respiratoire.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mises en garde :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer de la poussière, de la fumée, du gaz, de la brume, des vapeurs ou des embruns.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
P302+P352	SI SUR LA PEAU : laver avec beaucoup d'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : évacuer la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer.
P305+P351+P338	SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage.
P312	Appelez un CENTRE ANTIPOISON / un médecin [...] si vous ne vous ne sentez pas bien.
P501	Mettre au rebut le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Contient : HYDROXYDE DU CALCIUM
CIMENT PORTLAND [Cr(VI) 2 ppm]

2.1. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de PBT ou de vPvB en pourcentage supérieur à 0,1 %.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Mélanges

Contient :

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
CARBONATE DE CALCIUM		
CAS 1317-65-3	70 x 90	Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail communautaire.
CE 215-279-6		
INDICE		
CIMENT PORTLAND [Cr(VI) 2 ppm]		
CAS 65997-15-1	14 x 19	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1B H317. Note de classification conformément à l'annexe VI du règlement CLP : 1
CE 266-043-4		
INDICE		
Num.reg 02-2119682167-31		
HYDROXYDE DE CALCIUM		
CAS 1305-62-0	3 x 4	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335
CE 215-137-3		
INDICE		
Num.reg 01-2119475151-45-0041		

La formulation complète des phrases de danger (H) est donnée à la section 16 de la feuille.

RUBRIQUE 4. Mesure des premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

YEUX : Retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en ouvrant complètement les paupières. Si le problème persiste, consultez un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

INHALATION : Retirez-le à l'air libre. Si le sujet cesse de respirer, administrez une respiration artificielle. Consultez immédiatement un médecin.

CALIXTONE

LE TRADISTONE

Revision n.6
du 10/12/2023
Imprimé le 10/12/2023
Remplace la révision:5 (du 19/11/2020)

FR

INGESTION : Consulter un médecin immédiatement. Ne pas provoquer de vomissements.
Ne pas administrer un médicament non explicitement autorisé par un médecin.

RUBRIQUE 5. Disposition contre le feu

5.1. Moyens d'extinctions

ÉQUIPEMENT D'EXTINCTION APPROPRIÉ
Choisissez l'équipement d'extinction le plus approprié pour le cas particulier.
ÉQUIPEMENT D'EXTINCTION INADÉQUAT
Aucun en particulier.

5.2. Les dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

DANGERS CAUSÉS PAR L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS
Vêtements normaux de lutte contre l'incendie (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (HO spécification A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire à air comprimé à pression positive en circuit ouvert autonome (BS EN 137).

RUBRIQUE 6. Dispositions en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau et ne pas respirer les poussières.
S'il est nécessaire, mettre en place les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter que la préparation se répande dans les cours d'eau ou dans le réseau du tout à l'égout.

6.3. Méthode de nettoyage

Nettoyer avec des moyens mécaniques ou d'aspiration en évitant de soulever de la poussière.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Éviter toute manipulation qui pourrait soulever de la poussière. Éviter le contact de la préparation avec les yeux et la peau, utiliser à ce sujet les dispositifs de protection individuels : masques filtrants ou anti-poussière, gants...

7.2. Stockage

Stocker dans des endroits secs, dans des sacs bien fermés, pour conserver toutes les caractéristiques techniques. Tenir la préparation en dehors de la portée des enfants.

RUBRIQUE 8. Protection personnelle / contrôle de l'exposition

8.1. Valeurs limites pour l'exposition

L'exposition doit être inférieure à la limite de gêne, 10 mg/m³ des poussières totales, valeur déterminée par l'Association des hygiénistes industriels Américains (ACGIH).

8.2. Contrôle de l'exposition

Comme l'utilisation d'un équipement technique adéquat doit toujours avoir priorité sur l'équipement de protection individuelle, assurez-vous que le lieu de travail est bien aéré grâce à une aspiration locale efficace. Lors du choix d'un équipement de protection individuelle, demandez conseil à votre fournisseur de substances chimiques. Les équipements de protection individuelle doivent être marqués CE, indiquant qu'ils sont conformes aux normes applicables.

Prévoir une douche d'urgence avec douche pour le visage et les yeux.

CALIXTONE

LE TRADISTONE

Revision n.6
du 10/12/2023
Imprimé le 10/12/2023
Remplace la révision:5 (du 19/11/2020)

FR

PROTECTION DES MAINS

En cas de contact prolongé avec le produit, protéger les mains avec des gants de travail anti-perforation (voir norme EN 374). Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du procédé d'utilisation et des produits qui peuvent se former. Les gants en latex peuvent provoquer des réactions de sensibilité.

PROTECTION DE LA PEAU

Portez des combinaisons professionnelles à manches longues et des chaussures de sécurité de catégorie II (voir règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Laver le corps à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (voir norme EN 166).

PROTECTION RESPIRATOIRE

Utiliser un masque filtrant de type P, dont la classe (1, 2 ou 3) et le besoin effectif doivent être définis en fonction du résultat de l'évaluation des risques (voir norme EN 149).

CONTROLES D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions générées par les procédés de fabrication, y compris celles générées par les équipements de ventilation, doivent être vérifiées pour garantir la conformité aux normes environnementales.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations générales

Propriétés	Valeur	Information
Aspect	Poudre	
Couleur	Blanc	
Odeur	Non disponible	
Seuil olfactif	Sans objet	
PH 12		
Point de fusion / point de congélation	Non disponible	
Point d'ébullition initial	Non disponible	
Plage d'ébullition	Non disponible	
Point d'éclair	Non disponible	
Taux d'évaporation	Sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible	
Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible	
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	
Pression de vapeur	Sans objet	
Densité de vapeur	Sans objet	
Densité relative	1,5 kg/L	
Solubilité	Non disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non applicable	
Température d'auto-inflammation	Non disponible	
Température de décomposition	Sans objet	
Viscosité	Sans objet	
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés oxydantes	Non applicables	

9.2 Autre information

Information non disponible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de risques particuliers de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

CALIXTONE

LE TRADISTONE

Revision n.6
du 10/12/2023
Imprimé le 10/12/2023
Remplace la révision:5 (du 19/11/2020)

FR

10.4. Conditions à éviter

Aucun en particulier. Cependant les précautions habituelles utilisées pour les produits chimiques doivent être respectées.
Éviter l'exposition à : l'humidité.

10.5. Matériels incompatibles

Incompatible avec : acides, sels d'ammonium, aluminium.

10.6. Produits de décompositions dangereux

Information non disponible

RUBRIQUE 11. Information toxicologiques

En l'absence de données expérimentales pour le produit lui-même, les dangers pour la santé sont évalués en fonction des propriétés des substances qu'il contient, en utilisant les critères spécifiés dans la réglementation applicable pour la classification.
Il est donc nécessaire de prendre en compte la concentration des substances dangereuses individuelles indiquées dans la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques de l'exposition au produit.

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Métabolisme, toxicocinétique, mécanisme d'action et autres informations

Information non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables

Information non disponible

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Information non disponible

Effets interactifs

Information non disponible

TOXICITÉ AIGUË

ETA (Inhalation) du mélange :	Non classé (pas de composant significatif)
ETA (Oral) du mélange :	Non classé (pas de composant significatif)
ETA (Dermique) du mélange :	Non classé (pas de composant significatif)

HYDROXYDE DE CALCIUM LD50 (Oral)
DL50 (cutanée)

CIMENT PORTLAND [Cr(VI) < 2 ppm]
DL50 (cutanée)

CARBONATE DE CALCIUM DL50 (Oral)

> 2000 mg/kg RAT
> 2500 mg/kg LAPIN
> 2000 mg/kg LAPIN

5000 mg/kg RAT
CIMENT PORTLAND [Cr(VI) < 2 ppm]

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION

Provoque une irritation de la peau

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CALIXTONE

LE TRADISTONE

Revision n.6
du 10/12/2023
Imprimé le 10/12/2023
Remplace la révision:5 (du 19/11/2020)

FR

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

STOT - SINGLE EXPOSURE

Peut irriter les voies respiratoires

STOT - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RISQUE D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Information écologique

La préparation doit être utilisée selon une bonne pratique de travail ; éviter la dispersion de la préparation dans l'environnement.

RUBRIQUE 13. Observation sur l'écoulement

Réutiliser, si possible. Les résidus de produits doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. Le niveau de danger des déchets contenant ce produit doit être évalué conformément aux réglementations applicables.
L'élimination doit être effectuée par une entreprise de gestion des déchets agréée, conformément aux réglementations nationales et locales.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être récupérés ou éliminés conformément aux réglementations nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations pour le transport

Route (ADR) : non classé ;
Chemin de fer (RID) : non classé ;
Avion (ICAO/IATA) : non classé ; Voie maritime (IMDG) : non classé.

RUBRIQUE 15. Informations sur les normes

Symboles de danger : Xi
Phrase de danger : R36, 37, 38, irritant pour les yeux, voies respiratoires, peau.
Conseils de précaution : S22, ne pas respirer la poussière, utiliser le masque anti- poussière S39, se protéger les yeux et le visage.
Normes de référence : D. Lgs n°285/98 et les modifications successives et ses intégrations ; Directive européenne 2001/58/CE. L'on peut faire aussi référence aux normes suivantes et aux leurs successives modifications et intégrations : D.P.R. 547/55 ; D.P.R. 303/56 ; D.P.R. 1124/65. D. Lgs ; 475/82 ; D. Lgs 626/94 ; D. Lgs 22/97.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Remarque pour les utilisateurs :

Les informations contenues dans la présente fiche sont basées sur nos propres connaissances à la date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier l'adéquation et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de chaque utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie sur une propriété spécifique du produit.
L'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct ; par conséquent, les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité, se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le producteur est déchargé de toute responsabilité résultant d'utilisations inappropriées.

Fournir au personnel désigné une formation adéquate sur la façon d'utiliser les produits chimiques.

MÉTHODES DE CALCUL POUR LA CLASSIFICATION

Dangers chimiques et physiques : La classification du produit découle des critères établis par le règlement CLP, annexe I, partie 2. Les données pour l'évaluation des propriétés physico-chimiques sont rapportées dans la section 9.
Dangers pour la santé : la classification du produit est basée sur des méthodes de calcul conformément à l'annexe I du CLP, partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.
Dangers pour l'environnement : la classification du produit est basée sur des méthodes de calcul conformément à l'annexe I du CLP, partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.